L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : rue de Chartres 73. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 8 AOUT 1864. Entre Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 8 AOUT.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Hoffman & Marks [illegible] meuts, marchandises [illegible].

Par G. Leaumont [illegible] mousselines [illegible].

Par Montgomery & Bro [illegible] District, [illegible] Etat No 57 rue du Canal [illegible].

Par F. Fernandez [illegible] Louis, beaux meubles [illegible].

Par McCerren & Landry [illegible] Magasin, Hall, [illegible].

Nouvelles du Nord

DE DEUX JOURS PLUS RECENTES.

Invasion du Maryland et de la Pennsylvanie — Incendie de Chambersburg en Pennsylvanie. — Incursion de Breckinridge vers Wheeling — Mouvements et combats sur la rivière James — Nouvelles de Sherman — Bombardement du fort Sumter. Marchés de New York.

Par l'arrivée [illegible] nous avons reçu [illegible] de New York, de St Louis, de Cincinnati [illegible] jusqu'au [illegible] juillet [illegible] suivantes:

La nouvelle invasion du Maryland.

New York, [illegible] dit que le [illegible] Falling Waters [illegible] Edward's Ferry [illegible].

[illegible]

DERNIÈRES NOUVELLES.

Prise et incendie de Chambersburg.

[illegible]

Ce matin, à [illegible] hommes à cheval [illegible].

On évalue diversement la force [illegible].

A une heure ils n'avaient [illegible] de Chambersburg [illegible] rebelles avaient [illegible] dans la vallée [illegible].

Philadelphie, [illegible] capture de Chambersburg [illegible] l'Etat à [illegible] abords des bureaux [illegible] d'une foule de [illegible] détails qu'on avait [illegible] Harrisburg.

New York [illegible] ington au *Post* [illegible] Frederick la nouvelle [illegible] rebelles avait traversé [illegible] Maryland, au confluent [illegible] partie de l'artillerie de Mi[illegible] en Pennsylvanie.

Philadelphie, [illegible] Edward's Ferry [illegible] et bien gardé [illegible] Frederick.

Baltimore [illegible] de l'Ouest fonctionne [illegible] de Frederick. On suppose que Mosby a fait couper les fils entre Monocacy et [illegible] doute qu'il [illegible] chemin de Baltimore [illegible].

On a réparé les [illegible] fonctionne jusqu'à Harper's Ferry. Les deux ou trois cents hommes de M[illegible] et sont [illegible] troupes à leur poursuite [illegible] mages en quelques heures.

On croit [illegible] Pennsylvanie [illegible] nera à [illegible] forces.

Affaires sur le James River.

Bermuda Hundred, [illegible] juillet — D'importants mouvements [illegible] de progrès. Ce matin, pendant que les troupes traversaient le James River sur deux ponts de bateaux, les rebelles ont attaqué [illegible] hommes. Un engagement eut lieu et les rebelles furent obligés de se retirer. Nos troupes reçurent des renforts et assaillirent les travaux des rebelles, les prirent avec quatre canons sur lesquels on lisait: "Capturés sur les Yankees à Drury Bluff." C'étaient sans doute les canons enlevés à la batterie du capitaine Belger, le 17 mai. Nous avons fait aussi beaucoup de prisonniers.

Les rebelles furent finalement délogés de leur position et refoulés très loin dans les bois.

Les canonnières ont été utiles en couvrant le débarquement des hommes.

New York, 29 juillet — Le correspondant du *Herald* lui écrit de l'armée du Potomac, le 27, que la bourde canonnade des rebelles, le 26, était une attaque contre le général Foster, attaque qui fut heureusement repoussée sur tous les points. Foster occupe une importante position, il faudrait toute l'armée de Lee pour nous déloger maintenant.

Le correspondant de la *Tribune* de New-York lui écrit de City Point, le 28: Je ne crains pas de m'aventurer en disant que le bruit est couvert tout le long des lignes ce matin, surtout dans le département de Butler, sur les deux rives du James. L'ennemi a pressé vivement hier la ligne de Butler, on lui rend ce matin. L'armée est pleine d'entrain et dans un état magnifique.

Washington, 29 juillet — Des rapports de l'armée, reçus aujourd'hui, disent que l'ennemi est découvert par le côté nord du James dans le but de détruire les approvisionnements, les pontons, les trains, etc. Grant s'aperçut à temps de ce mouvement, et la division Birney traversa la rivière et parvint à chasser l'ennemi. Pendant que cet engagement avait lieu, une colonne de troupes traversa l'Appomatox, et se rendit sur la ligne du général Butler, s'avançant vers un point dans le voisinage de Petersburg et du chemin de fer de Richmond, qui est effectivement menacé, que les communications sont coupées entre les deux villes.

Washington, 29 juillet — (Dépêche de l'*Evening Post*) Des avis de l'armée du Potomac montrent que Grant s'est emparé d'une très importante position stratégique au-dessus de Bermuda Hundred, comme résultat de l'engagement de mercredi. Elle donne aux troupes une bonne base de ravitaillement à 10 milles seulement de Richmond.

Washington, 30 juillet — Des passagers venus par le bateau-dépêche rapportent que le bruit court à bord devant Petersburg [illegible].

New York, [illegible] correspondant du *Times* dit que beaucoup [illegible] opérations actives de la part de Sherman [illegible] une combinaison [illegible] la ville d'Atlanta [illegible].

Nashville, 29 juillet. Dans la bataille du [illegible] les pertes rebelles [illegible] estimées à 4000 [illegible] Nos forces dans ce combat étaient couvertes, tandis que celles de l'ennemi étaient exposées. Les généraux rebelles Stewart, Loring et S. D. Lee ont été grièvement blessés.

Les informations officielles et authentiques portent les pertes réelles à 30,000 hommes depuis l'investissement d'Atlanta.

Cincinnati, 28 juillet. Des avis particuliers [illegible] général Sherman annoncent la nomination du [illegible] O. Howard au commandement de l'armée et du département du Tennessee, place vacante par la mort du général McPherson.

[illegible]

Mouvement de Grant et bruit d'un combat près de Malvern Hill

Washington, 29 juillet — Au sujet du mouvement d'une portion de l'armée de Grant [illegible].

[illegible] Malvern Hill et [illegible].

Reprise du bombardement du fort Sumter et continuation du bombardement de Charleston

New York, 29 juillet. Le Palmetto Herald [illegible] l'amiral Dahlgren est parti pour [illegible] de Charleston. Le fort Sumter [illegible].

Le feu contre Charleston continue. [illegible].

Marchés de New York.

New York, 29 juillet. [illegible].

Nouvelles additionnelles de la baie de Mobile.

Nous avons dans l'*Era* d'hier matin [illegible] steamer [illegible] l'amiral Farragut [illegible].

Combat avec le Tennessee.

Après avoir passé les forts à l'entrée de la baie de Mobile, notre brave marine rencontra le bélier rebelle *Tennessee* et soutint un combat terrible au succombement nombre de nos marins. Le *Tennessee* se rendit à la fin.

Le commandant Rebelle

L'amiral Buchanan a été fait prisonnier. Il a perdu une jambe dans l'engagement, et malgré ses souffrances, on dit qu'il a exprimé la résolution de combattre encore et de mourir, [illegible] du [illegible] C'est là du [illegible] d'une meilleure cause.

Prise du Selma

La canonnière rebelle *Selma*, après un court engagement, a été capturée par la canonnière fédérale *Metacomet*. Nous apprenons que deux autres batteries des rebelles ont été détruites, mais nous n'avons pu savoir leurs noms.

Destruction du fort Powell

Les rebelles ont fait sauter le fort Powell vers 11 heures.

Le fort Gaines

Les forces autour du fort Gaines ont été forcées par les rebelles, qui avaient sans doute l'intention d'évacuer le fort, mais notre flotte a [illegible] leurs mouvements qu'il leur a été impossible d'échapper. Les forces du major-général Gordon Granger ayant investi la place, ils ont été obligés de se rendre sans condition.

Prises additionnelles probables.

Deux canonnières rebelles — le *Gaines* et le *Morgan* — étaient bloquées par les canonnières fédérales *Chickasaw* et *Winnebago*, à Navy Cove, près du fort Morgan. Il est impossible qu'elles échappent [illegible] sont bloquées. Le peu de profondeur de l'eau a empêché nos canonnières de les suivre.

Passage des forts.

La majeure partie de la flotte fédérale avait franchi la barre et se trouvait en dedans de la baie de Mobile. Un corps de troupes avait été débarqué et coopérait avec la flotte. Ces troupes [illegible] fort vendredi à minuit.

Pertes sur l'Oneida et avaries.

La canonnière des Etats-Unis *Oneida* a été atteinte par une bombe du bélier *Tennessee*. Ce projectile en traversant la bouilloire de l'*Oneida* a causé une explosion de vapeur qui a échaudé une trentaine de nos hommes, quelques uns très gravement. Ces braves gens auront les sympathies de tout le pays. Cet accident est arrivé au moment où la victoire se déclarait pour nous.

Pertes d'hommes.

La force de l'amiral Farragut, jusqu'au moment où le Gazlow est parti, avait perdu 21 tués et [illegible] blessés. Le *Hartford*, navire-amiral, a eu [illegible] tués et 12 blessés.

Plan à venir.

C'était l'intention de l'amiral Farragut de faire avancer vers Mobile les plus légers navires. On pensait qu'ils pourraient gagner Dog River et de là bombarder la grande ville commerciale de l'Alabama — Mobile.

Les forts n'ont fait aucun mal à la flotte

C'est un fait remarquable que toutes les avaries éprouvées par notre flotte ont été causées par le bélier Tennessee. Les boulets du fort n'ont fait aucun mal sérieux.

DÉTAILS PROVENANT D'AUTRES SOURCES.

La ligne de bataille.

La flotte fédérale a passé les forts dans l'ordre suivant: En tête se trouvaient les quatre monitors, dont deux venaient de la Nile Orléans, ensuite se présentait le *Brooklyn*, avec un steamer à son côté et immédiatement après, le *Hartford* avec le *Metacomet* sur son flanc. Nous ignorons l'ordre suivi par les autres navires.

Mouvements du Hartford.

Quand le *Hartford* dut passer à son tour, il se dirigea aussi près du Fort Morgan que le permettait la profondeur de l'eau, et comme la côte est très abrupte à ce point, il se trouva à une très courte portée des batteries. Il en reçut le premier feu sans éprouver de dommage et répondit en lâchant ses bordées sur le fort. Il fit tomber sur l'ennemi une véritable pluie de projectiles et le força immédiatement à prendre la fuite. Les bordées du *Hartford* étaient si terribles que le feu des Rebelles en fut anéanti, et ce n'est que dans l'engagement ultérieur, qui eut lieu dans la baie, que le *Hartford* éprouva quelque dommage.

Position de l'amiral Farragut.

La position choisie par l'amiral et qu'il garda pendant toute l'action, était nouvelle mais elle dominait toute la scène. Désirant à la fois surveiller l'ennemi et les mouvements de sa propre flotte, il monta en haut du grand mât du *Hartford* et s'y fit attacher solidement. De là au moyen d'un porte voix il transmettait ses ordres à l'officier qui était chargé de les faire exécuter. Le pilote de la flotte, imitant l'amiral, se fit attacher aussi dans une position semblable d'où il transmettait par le même moyen ses ordres à ses subordonnés.

Prise du Tennessee

Le grand bélier cuirassé *Tennessee*, sur lequel les Rebelles avaient compté fermement pour couler bas toute la flotte fédérale, s'est bien comporté et s'est bravement battu, mais il n'en a pas moins été forcé de succomber à une habileté et à une bravoure supérieures. Après que la flotte eut passé les forts, tous les navires se portèrent sur le *Tennessee* et l'entourèrent. C'est alors qu'eut lieu le plus gros du combat. Les navires se ruèrent contre le *Tennessee* les uns après les autres et lui lâchèrent bordées sur bordées. Il en fut écrasé et le vieux drapeau des Etats-Unis put flotter à la place du drapeau confédéré à bord du bélier.

Accident arrivé au Hartford — Dommage.

Dans ce combat le *Hartford* a éprouvé de sérieuses avaries, mais ce n'est que légèrement qu'il a été [illegible]. Le *Hartford* jouait le rôle principal dans la lutte contre le *Tennessee*, et c'était quand il manœuvrait pour dégager [illegible] que l'accident dont il s'agit est arrivé.

Le *Hartford* [illegible] dans son [illegible]

Ce navire était le *Metacomet* du moins [illegible] que le bélier [illegible] *Hartford* [illegible].

Cet accident forcera le *Hartford* à se rendre à N. York pour s'y faire réparer.

Le Tecumseh

Comme cela a été rapporté, le monitor *Tecumseh* a coulé bas par l'explosion d'une torpille qui l'avait fait sauter, mais on croit qu'il pourra être relevé et réparé. Nous avons le regret de dire que 10 hommes seulement de son équipage ont été sauvés.

Pertes des rebelles

Il est naturellement impossible de donner un état exact des pertes des rebelles, mais on suppose qu'elles ont été de beaucoup plus fortes que les nôtres. [illegible].

L'amiral Buchanan

Les dernières nouvelles représentent ce brave [illegible].

Perte du Philippe

Nous rapportons avec peine la perte du steamer *Philippe*, capitaine Seevers. Il a brûlé en vue de la flotte, mais il a été enveloppé de mystère. Le *Philippe* était un steamer [illegible] l'amiral comme steamer de dépêches.

[illegible]

UNE RENCONTRE PRÈS DE DONALDSONVILLE.

[illegible] New York [illegible] Remington [illegible].

LE DOCTEUR TAXIL

[illegible] la Nouvelle Orléans [illegible].

Louis Marie Victor Taxil est né à Arles, département des Bouches du Rhône, [illegible] Il fut reçu docteur en médecine à Paris le [illegible] 1822 [illegible].

Le [illegible] janvier 18[illegible], il fut nommé, au concours, Chirurgien en chef des hospices de Toulon [illegible] le 28 octobre 1837, le conseil municipal de la ville de Toulon décida qu'en récompense des longs services du docteur Taxil dans les hospices de Toulon, le titre de chirurgien en chef honoraire lui serait accordé.

A diverses époques, le docteur Taxil reçut des marques de distinction [illegible] de ses relations et l'estime qu'on faisait de son talent et de son caractère, [illegible].

Il fut successivement nommé membre correspondant, le 13 mars 1821, de la société royale de médecine de Marseille, le 28 mars 1833, de la société chirurgicale d'émulation de Montpellier, le 12 octobre 18[illegible], de la société académique de médecine de Marseille, le [illegible] de l'académie des sciences, d'agriculture, des arts et belles lettres d'Aix.

Le [illegible] juin 1842, la société générale des naufrages de Paris, sous la présidence du prince de Joinville, le nomma directeur et professeur du cours public gratuit sur l'asphyxie à Toulon.

C'est en novembre 1831 que le docteur Taxil se convertit à l'homœopathie, dont il devint un des adeptes les plus exclusifs et les plus zélés. Il est resté, jusqu'à sa mort, inébranlable dans sa fidélité à la doctrine de Hahnemann.

Depuis plus de douze ans le docteur Taxil exerçait la médecine à la Nouvelle Orléans, et il s'y était acquis une grande réputation comme homœopathe.

Ses funérailles ont eu lieu hier, soir à cinq heures, et un nombreux cortège d'amis a accompagné jusqu'au cimetière les restes de cet homme de bien.

Nous avons lu avec plaisir parmi les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans la *Gazette des Hôpitaux* de Paris, en 1863, celui du Dr Formento fils, de notre ville. Nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de parler avec éloges de ce jeune médecin, et nous sommes heureux de voir son mérite apprécié par une des feuilles médicales les plus estimées d'Europe.

ÉDITION D'HIER MATIN

Articles de la presse du Sud

Reproduits par le Cincinnati Commercial.

(*Atlanta Appeal* du 20 juillet.)

Nous tenons d'une autorité compétente le fait suivant relatif aux changements officiels dans l'armée, et qui est fort honorable pour toutes les parties. Quand l'ordre du président rappelant le général Johnston et nommant le général Hood à sa place dans le commandement de l'armée, fut connu, les trois lieutenants généraux, Hardee, Hood et Stewart, convinrent d'envoyer un télégramme au président pour lui représenter l'effet fâcheux que pourrait produire un changement de commandants dans ce moment critique et pour demander respectueusement le rappel de l'ordre. Le président se refusa à la demande et les généraux après avoir exprimé ainsi leurs convictions, accordèrent au nouveau commandant leur soutien prompt et actif afin que l'armée pût se présenter unie devant l'ennemi et tout vrai soldat honorera et suivra leur exemple.

Le même Atlanta *Appeal* dans un numéro subséquent parle ainsi de la situation militaire et du général Hood:

Il y a quatre corps d'armée fédéraux au sud de Chattahoochie et un cinquième et un sixième, peu considérables, sur le côté nord de la rivière, et l'un de ces deux et peut-être les deux sont au pont du chemin de fer. Hier le gros de l'armée de Sherman s'avançait vers les ponts sur le Peach Tree Creek, à quelque six milles au nord de la ville. On ne croit pas que Sherman livre bataille. Chaque développement des plans de l'ennemi indique le projet de continuer le système des mouvements de flanc pratiqué par lui depuis si longtemps. On pense qu'un effort sera fait pour couper tous les chemins de fer qui couvrent Atlanta et pour nécessiter ainsi l'évacuation de la ville.

Nos soldats disent qu'ils ne retraiteront pas plus longtemps et qu'ils préfèrent une bataille décisive. L'armée commandée par Hood est dans une excellente condition. Il lui inspirera bien vite une partie de son énergie indomptable et résolue, et de sa bravoure audacieuse. Quelle qu'ait été la nécessité ou la cause du rappel de Johnston, rappel que l'armée et le peuple regrettent on s'accorde à dire universellement, dans l'armée et en dehors de l'armée, que le choix de Hood, comme général en chef, a été fort heureux......

Les alarmistes, qui, il y a trois jours, déploraient la stratégie militaire de Johnston, et la perte de tant de territoire, reconnaissent maintenant sur la mesure qui abolit Hood à notre Fabius. Hood est trop bien connu pour qu'on n'ait pas confiance en lui et toute notre armée comprend la nécessité de garder cette ville. Atlanta et ses dépendances valent bien une bataille.

Il est à espérer que les Fédéraux, apprenant le changement opéré dans le commandement de notre armée, lanceront sur nos lignes leurs plus solides colonnes. [illegible] leurs pelles et leurs pioches [illegible] Atlanta [illegible] de la guerre.

CHANGEMENTS MILITAIRES

Nous reproduisons [illegible] *Mobile Evening News* [illegible] tout récemment.

Nous apprenons [illegible] Louisiane, [illegible] général S. D. Lee [illegible] de Hood, le major général Maury prenant la place du général Lee comme commandant du département de l'Alabama, du Mississippi et de l'Est Louisiane, et le brigadier général Higgins succédant au général Maury dans le commandement de ce district.

Le [illegible] *Cincinnati Commercial* [illegible].

Le général Grant a contremandé l'ordre émané par le département de la Guerre, qui relevait le général Butler de son commandement en campagne, et qu'il renvoie à la forteresse Monroe. Il garde Butler en campagne et relève le général W. F. Smith (Baldy Smith). [illegible].

[illegible]

—On écrit de Brest à la France.

Le premier lieutenant, M. Lebert, de la corvette confédérée *Florida*, [illegible] Antilles [illegible] navire de l'[illegible].

[illegible]

—Le *Moniteur* [illegible].

Monsieur,

[illegible]

Veuillez agréer, etc.

[illegible]

FEUILLETON.

LE DUC DE CARLEPONT.

PAR AMÉDÉE ACHARD.

[illegible]

—Ah ! diable ! dit le duc et il regarda [illegible].

[illegible]

La baronne sourit et agita son éventail. M. de Montmeillan enveloppa le duc d'un coup d'œil à la fois [illegible] M. de Carlepont demanda [illegible].

—Sais-tu qu'il est fort joli, mon cher ! dit-elle à Philiberte.

—Non, ma mère, répondit [illegible].

On n'attend [illegible] baron [illegible] un léger mouvement [illegible].

—Je vous demande pardon, Monsieur le duc, reprit-elle, mon mari croit que [illegible] l'amuse.

Au moment où M. de Carlepont se retirait, Mme de Montmeillan le pria de revenir bientôt à Bray, où y était tous les dimanches en petit comité. Il y avait quelques amis et le curé.

—C'est une concession que nous faisons à la province, ajouta-t-elle.

—Mais je ne suis pas seul ! j'ai un ami au Rocher, répondit le duc, et M. de Bière n'a que moi.

—Amenez-le, ajouta Mme de Montmeillan.

Ce fut peut-être le seul moment où fut simple pendant cette première entrevue.

La baronne s'empressa de le gater.

—Vous nous ferez croire que nous ne sommes plus dans une Thébaïde, ajouta-t-elle.

M. de Carlepont reprit le chemin du Rocher, un peu désenchanté. Il ne savait pas trop s'il pousserait plus loin les relations nouées avec les châtelaines de Bray. Il avait, malgré le décousu de sa vie, conservé un sentiment juste et net des choses, et tout lui paraissait faux dans cette maison, le langage aussi bien que la livrée, les idées comme la toilette. Rien n'y était en harmonie. On y sentait la prétention et la vanité, avec un mélange irritant de poésie menteuse et de sotte philosophie. Mlle de Montmeillan, en particulier, lui semblait faite pour agacer les hommes d'un sens droit, peut-être était-ce parce qu'il l'avait plus étudiée. Point de naturel dans cette froideur composée qui n'était pas de la réserve et où l'on surprenait une nuance de dédain. Cependant, quelques mots tombés de ces lèvres revenaient à la pensée de M. de Carlepont. Ils indiquaient plus que de l'esprit. C'était, comme de vives lueurs jetées sur des profondeurs où la méditation seule peut atteindre. Venaient-ils du hasard ou de la réflexion ?

En même temps qu'il se souvenait de ces mots, le duc se rappelait certaines expressions, des tournures de phrases, des réticences qui prodiguaient également ou un désenchantement sans limite ou le goût des paradoxes. Il ne s'étonnait plus de l'analogie qu'il avait remarquée entre le visage de cette jeune fille, qui faisait doucement l'amour à des bohémiens et ces figures de porphyre fatidiques de la vieille Egypte nous a légués. Il avait un problème devant les yeux. Mais M. de Carlepont s'était-il réfugié à la campagne pour pénétrer les secrets d'un sphynx ? Il est vrai que ce sphynx avait vingt-cinq ans, des yeux superbes, et une beauté qui pouvait ne pas plaire, mais qui était bien à lui.

—Bon ! que m'importe, je ne retournerai pas à Bray, s'écria le duc.

Et appliquant un vigoureux coup de cravache à son cheval, il poussa au grand galop du côté du Rocher.

Deux jours s'écoulèrent durant lesquels il ne parla pas à M. de Bière de sa visite au château de Bray. Le dimanche vint, il plut toute la matinée, vers midi le temps se mit au beau. M. de Carlepont donna tout à coup l'ordre d'atteler, et prenant son hôte sous le bras, il le fit monter en voiture.

—C'est une escapade, lui dit-il, nous allons dîner chez des voisins.

Le duc se montra fort gai pendant la route. On arriva à Bray. Ce même désordre, cette même incurie qui avaient frappé M. de Carlepont, furent remarqués par M. de Bière.

Une vieille calèche, couverte de boue et de poussière, montrait dans un coin sa caisse éraillée. Des bûches, des fagots traînaient partout. Une girouette cassée criait au sommet du toit.

—Je serais bien étonné si je me plaisais dans cette maison, murmura M. de Bière.

Le cocher de M. de Carlepont jetait çà et là des regards de détresse et ne savait où remiser sa voiture et ses deux chevaux tout fumants. Un homme vêtu d'une grande veste à poches toute remplies d'outils, parut à l'angle d'un bâtiment. Il interpella un valet qui passait, sa jaquette sous le bras.

—Pourquoi, dit-il, n'a-t-on pas mis un peu d'ordre dans la cour ?

Le valet réprima un geste d'impatience.

—Madame n'a rien commandé, répondit-il en s'éloignant.

L'homme à la veste aperçut M. de Carlepont et la voiture qui, tournait devant le perron. Il mit le chapeau à la main et s'approcha d'un air de grande politesse.

—J'ai affaire sans doute à notre voisin, Monsieur le duc de Carlepont, dit-il, ma femme, Mme de Montmeillan sera bien charmée de vous revoir.

Le son d'un piano se fit entendre, le torrent de trilles et d'arpèges qui s'échappait en ondes sonores par les fenêtres, témoignait d'une main agile, un grand morceau faisait explosion.

—Eh ! Eh ! pensa le duc, je ne croyais pas cet instrument si meurtrier.

Des tonnerres de toute [illegible] M. Bière comme pour implorer sa miséricorde, lorsque ses regards tombèrent sur le visage de M. de Montmeillan. [illegible].

—Ah ! le brave homme ! murmura M. de Bière à l'oreille de M. de Carlepont.

En ce moment Mme de Montmeillan se montra [illegible].

—Ah ! Monsieur, vous [illegible] et vos [illegible].

[illegible] de M. de Carlepont, et se [illegible].

—Patience ! dit-il, voici une voisine dont vous me direz des nouvelles.

Quelques personnes parurent tour à tour. Mme de Montmeillan leur présenta M. le duc de Carlepont et M. le comte de Bière [illegible] cette fois la lumière. Ces nouveaux venus appartenaient à la haute aristocratie et tenaient rang parmi les notables du canton. Deux ou trois hommes les accompagnaient. Mme de Montmeillan parla du bois de Boulogne, de l'Opéra, des chanteurs en vogue et du dernier roman.

(*A continuer.*)

BULLETIN FINANCIER.

[illegible]

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

[illegible]

ATTENTION.

[illegible]

Maux de gorge, les affections pulmonaires, les maladies de cœur, traitées par l'inhalation.

[illegible] RUE DU CANAL No 138.

[illegible]

A. L. G. D. G. A. D. L. U.
Or. di Nuova Orleans, agosto 8, 1864 E. V.
Loggia Nazaret No 3.

[illegible] Loggia Nazaret No 3, sotto la giurisdizione del Sup. Cons. 33 [illegible] grado, ye Stato della Luisiana, si reunira oggi, 8 cor., alle ore 7 P. M. nel suo locale, per procedere [illegible] d'un [illegible] grado.

Tutti i membri sono pregati d'essere puntuali. Tutti i Frammassoni sono invitati.

Per ord. della [illegible]

Sigcolo — L. Angelo ANSELMI, segretario.

AVIS.

La Cour de Deuxième Juge de Paix a été transférée [illegible] de Canal et Chartres à L'ANCIENNE SALLE DE COUR à l'angle des rues Camp et Commune.

SAML. MYERS,
Deuxième Juge de Paix.

Avis d'encan aux vendeurs de propriété, 14 fourrières, &c.

Les personnes qui désirent vendre des propriétés [illegible] MM. Montgomery & Bro, [illegible] rue du Camp No 7. 7 août.

E. L. MIRCHAND, IMPRIMEUR, 201......Rue de Chartres......201

Entre Ste Anne et Dumaine.

Dr. FORMENTO Jr.

CHIRURGIEN des armées Françaises [illegible] l'Hôpital de la Louisiane à Richmond, [illegible] Ursulines, [illegible] entre Royale et Chartres.

Cabinet de consultations [illegible] Canal, 144, entre Carondelet et Baronne. [illegible]

Ferblanc en feuilles et Fil de fer

42 PAQUETS FIL de fer, de différentes marques.

[illegible] FERBLANC	IC	[illegible]
do	do	IX [illegible]
do	do	DC [illegible]
do	do	DX [illegible]
do	do	DXX [illegible]
do	do	[illegible]

A vendre à l'encan par BERNARD TURPIN, No 93, de la Vieille Levée.

Aux Planteurs et Manufacturiers DE COTONNADE.

NOUS venons de recevoir et avons en vente en lots au gré des acheteurs:
Indigo de Guatemala, de Manille et du Bengale, supérieur.
Cardes pour coton, de qualité et grandeur extra, à l'usage des familles.
Chaînes de coton, numéros [illegible], pour la fabrication des cotonnades.
USACHS & OGDEN,
3 août—1m Encoignure Royale et St. Philippe.

AUX PEINTRES.

ESSENCE DE TEREBENTINE, 50 gallons.
HUILE DE LIN, 10 bals.
HUILE DE LIN cuit, [illegible].
BENZINE, [illegible] gallons.
BLANC DE PLOMB, Une, [illegible].
A vendre par USACHS & OGDEN,
2 juill—1M Encoignure Royale et St Philippe.

AUX TANNEURS.

SUMAC 2 tobs.
TERRE JAPONICA, [illegible].
HUILE DE TANNEURS [illegible].
ACETATE DE PLOMB, [illegible].
ACIDE SULPHURIQUE [illegible].
A vendre par USACHS & OGDEN,
25 juill—1M Encoignure Royale et St Philippe.

HOUBLONS—HOUBLONS.

VINGT balles houblons de 1863,
50 do do de 62.
A vendre par USACHS & OGDEN,
20 juill—1M Encoignure Royale et St Philippe.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

HOTEL DE VILLE, 5 août 1864.

Le moyenne du prix de la farine de boulangerie, depuis aujourd'hui [illegible] marchands de farine de cette ville, est de $16. [illegible] Conformément à la dite évaluation, le prix de la farine, pour la semaine prochaine, à partir de dimanche, 7 août, sera comme suit:

Trente et une onces de pain pour 20 cents.

Seize [illegible]

Huit [illegible]

Les boulangers sont [illegible] que la meilleure farine de qualité [illegible] à la [illegible].

Par ordre de STEPHEN HOYT, Faisant fonctions de Maire.

D. L. ORLEANS, Secrétaire. [illegible]

S. B. BEVANS & CO.,

Au coin des rues Poydras et Tchoupitoulas,

[illegible] par le steamer Evening Star [illegible]:

[illegible] FARINE, [illegible]

[illegible] barils FARINE, [illegible]

[illegible] barils PORC MESS, [illegible]

[illegible] BEURRE, [illegible]

[illegible] caisses FROMAGE [illegible]

[illegible] caisses LAIT condensé.

[illegible] THÉS Impérial [illegible]

[illegible] barriques ALE Bass.

[illegible] caisses CHANDELLES [illegible]

[illegible] CAFÉ Rio [illegible]

[illegible] barils [illegible] WHISKY [illegible]

[illegible] Monongahela Rye.

[illegible] Cabinet.

SAINDOUX [illegible]

MAQUEREAUX [illegible] baril, demi baril et quart.

SUCRE en barriques.

CORDE, TOILE [illegible] FICELLE.

CLOUS [illegible]

Tabac en feuilles.

[illegible] B. L. MANITAN BRO.

MIEL.

150 [illegible] MIEL [illegible]

AVIS.

D[illegible] Poydras et Philippe [illegible].

DEMANDE DE CUISINIERE

O[illegible]

Fond de Groceries à vendre,

Pour cause de départ.

GROCERIES.

[illegible]

5[illegible] DE RÉCOMPENSE

[illegible]

TABAC EN FEUILLES

V[illegible] CREOLE [illegible]

Tabac en feuille du Connecticut et de New York state.

[illegible]

Bonne occasion pour les Laitiers

PROPRIÉTÉ A VENDRE.

[illegible]

A VENDRE

POUR CAUSE DE MALADIE

[illegible]

Conservez vos Dents.

J. A. CASADAVANT,

[illegible] RUE DU CANAL [illegible]

LOUISIANA ACADEMY.

Institution dirigée par M. A. Brewer

PENSIONNAT ET EXTERNAT

Pour les jeunes gens, Rue Hospital, No [illegible], entre Dauphine et Bourgogne.

Les prix varient [illegible].

Les personnes qui [illegible].

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme DERON,

273,......RUE DAUPHINE......273.

O[illegible] Gouvernante [illegible] établissement [illegible].

Ecole Supérieure et Primaire,

Rue des Remparts, Nos 240, 242, 244,

DIRIGÉE PAR CH. CARON,

PENSIONNAT ET EXTERNAT

ENSEIGNEMENT de l'Anglais, le Français, l'Espagnol, [illegible].

ECOLE DE MUSIQUE

Pour l'instruction des enfants

[illegible]

DIRIGÉE PAR Mme G. BOYER,

152 Rue Conti

Les après-midi de [illegible] heures, [illegible]

Marchandises en bond de Douane

LES soussignés offrent en vente, [illegible] la Douane, [illegible] marchandises [illegible].

Un grand assortiment de bonneterie, cotonnades, indiennes, mouchoirs, [illegible].

A. STURZENEGGER & CO.

31 juil—15f 18, rue de Chartres

Bernard Turpin,

ENCANTEUR

ET

NEGOCIANT COMMISSIONAIRE,

No 93, rue de la Vieille Levée

entre St. Louis et Conti. 16 juil—1m

A vendre,

UNE TERRE propre à cultiver le coton, sise sur le chemin coquille de Gentilly, et mesurant six arpents de face au chemin de Gentilly, sur vingt de profondeur.

Pour conditions s'adresser au bureau du Gaz, No 12, rue de la Commune, à M. E. LEBEAU.

14 juillet—

Entrepot de Tapis,

No. 19....Rue de Chartres....No 19

NOUS avons en magasin un grand assortiment de tapis tels que—

MÉDAILLONS, [illegible]

WILTON, [illegible]

VENITIENS [illegible]

NATTES blanches, [illegible]

TOILE CIRÉE, [illegible]

[illegible]

27 juin. A. BROUSSEAU & Co.

J. F. DUVELER, FACTEUR de Coton & MARCHAND COMMISSIONNAIRE.

51......Rue de la Commune......51

Prets sur gages.

LE soussigné fait des avances d'argent sur dépôt de diamants, montres, or et argent, bijoux, argenterie, [illegible], meubles fins, [illegible], au Bureau de Prêt de la Louisiane, [illegible], St Charles. [illegible]. J. HART.

N. B.—On prête à la semaine, cent piastres et plus [illegible].

Moulin à coton de Carver.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment complet des célèbres moulins à coton de Carver, de 50 à 80 scies, avec les derniers perfectionnements. Aussi, moulins pour coton Sea Island.

A vendre par AARON HOBART Jr.,

24 juin—3m 95, rue St-Charles.

A VENDRE.

UNE DISTILLERIE pouvant faire 16 barils de rum par 24 heures, avec toutes les installations, [illegible] citernes de 200 galons, [illegible]

Machine à vapeur de la force de [illegible] chevaux [illegible]

Une grande bouilloire.

2 pompes.

S'adresser chez M. ADAMS, chaudronnier,

17 juillet—1m rue Conti, 16

TRANSFERT DE MAGASIN.

I. LEVY, établi pendant dix ans au coin des rues Toulouse et Chartres, vient de transporter son magasin au coin des rues Canal et Camp. Il a accru son stock et possède des articles supérieurs à ceux d'aucun autre magasin de la ville. Il reçoit par tous les steamers un assortiment choisi de

DIAMANTS, MONTRES ET BIJOUX,

qu'il vend en gros et en détail.

M. LEVY annonce particulièrement qu'il paie les prix le plus élevés pour les diamants et le vieil or et argent.

Il répare également avec soin les MONTRES ET BIJOUX et n'emploie que de très bons ouvriers.

20 juillet—1m

Une des meilleures occasions

DE LA SAISON!

Marchandises sèches à bon marché

POUR QUELQUES JOURS.

[illegible]

AUX PRIX COUTANTS [illegible]

MARCHANDISES BLANCHES

[illegible]

R. TURNBULL,

Rue du Canal No 131

POSTSCRIPT.

A tous nos amis et clients.

WEHL & DANZIGER

Etant forcés de [illegible]

au No 163 rue du Canal

dans deux semaines

[illegible]

Offrent

TOUT LEUR STOCK DE

MARCHANDISES SECHES

à des prix réduits.

[illegible]

EAUX-DE-VIE, VINS ET LIQUEURS pour l'exportation et en magasin

[illegible]

PAYEZ VOS TAXES

[illegible]

MALADIES.

Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr. VERGÉ

[illegible]

CONTINENTAL HOUSE.

[illegible]

Mme OLYMPE

[illegible]

Avances en argent.

[illegible]

SUCRE.

[illegible]

A vendre pour cause de départ

[illegible]

A VENDRE.

[illegible]

Compagnie d'Assurance mutuelle DES MARCHANDS de la Nlle-ORLEANS

DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à [illegible].

[illegible]

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

[illegible]

CHARLES SAGORY, [illegible]

[illegible]

E. MEUNIER

[illegible]

O. Mmsheare	Charles Sagory
P. Mespe	David M. C.
B. P. Voorhis	J. P. Lemonnier
M. Fels	N. J. Bell
Alfred Penn	F. Penniner
J. M. Hau	

Chemin de fer Pontchartrain.

Arrangement de printemps et d'été

[illegible]

Pour le Lac, aller et retour, le prix sera 25 cents.—A la station de Gentilly, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

A partir de DIMANCHE, 27 mars 1864, les trains partiront comme suit:

DE LA VILLE.		DU LAC
6 A. M., chars à chev.		5 A. M. [illegible]
[illegible] chars à vap.	7	[illegible]
[illegible]		[illegible]
3 heures P. M.		[illegible] P. M.
[illegible]		chars à cheval

Les passagers qui voudront s'arrêter à la station de Gentilly devront en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

[illegible] G. PANDELLY, Surintendant.

VENTES A L'ENCAN

Beaux Meubles acajou, Rideaux,

TAPIS, PORCELAINE,

MATELAS, &c. &c

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

RENE LE GARDEUR? encanteur.

AUJOURD'HUI [illegible] heures du matin, il sera vendu [illegible] des rues Dauphine et [illegible].

[illegible]

Succession de Mme Marie Bermudez.

PAR S. GUERAULT, encanteur.

[illegible]

Grande vente de beaux meubles.

PAR S. GUERAULT [illegible]

[illegible]

Belles Propriétés dans le 1er District.

[illegible] PAR J. [illegible] GROZZI [illegible]

[illegible]

POUR NEW YORK

—directement—

[illegible]

[illegible] N. A. GUAMBIAS [illegible]

POUR MATAMOROS [illegible] L. JOURLANC.

POUR TAMPICO [illegible] EMMA AMELIA [illegible]

POUR MATAMOROS [illegible] LOUISA, [illegible]

[illegible] 125 Vieille Levée. 27 juillet—

VENTES A L'ENCAN.

Vêtements, marchandises sèches et chapeaux.

PAR HOFFMAN & MARKS.

J. HOFFMAN, encanteur.

Bureau, rue de Chartres, No 54.

LUNDI, 8 août, à 10 heures du matin, il sera vendu:

[illegible] pardessus épais,
[illegible]
Coton manteret écru à draps [illegible]

Vente par ordre des Gardiens du Port

145 pièces Mousselines sucrées

PAR GABRIEL LEAUMONT,

Salle d'encan, 68, Chartres

[illegible] la barque Happy, [illegible] Trésor des Etats [illegible]

Marchandises sèches habillements, chapeaux &c

PAR GABRIEL LEAUMONT.

[illegible] rue de Chartres.

[illegible]

—Aussi—

[illegible] habillements [illegible]

—Aussi—

[illegible] chapeaux et casquettes. [illegible]

Grande vente de fruits en débarquement de la goélette T. C. Acton, arrivée directement de Rattan [illegible].

PAR MONTGOMERY & BRO.

R. I. MONTGOMERY, encanteur.

[illegible]

Sucre, [illegible] à l'encan

PAR MONTGOMERY & BROS.,

R. I. MONTGOMERY, encanteur

[illegible]

Meubles—Meubles

PAR McCERREN & LANDRY.

[illegible]

Vente de Marchandises seches.

PAR E. ROGER & Co

JOSEPH HOTZ, encanteur.

MARDI, [illegible] à 10 heures du matin, [illegible] Nos 45 et 47, rue de la Levée—

100 lots de marchandises sèches étrangères et américaines, telles que:

Jaconats, indiennes, cotonnades, batistes, mérinos, mantelets soie, mousseline suisse, mousselines à moustiquaires, courtepointes, draps, alpaca, cotons blancs et écrus, gingham, satinets, toile d'Irlande, mouchoirs batiste, bonneterie, cotons gentilles, chemises blanches, bobinet, [illegible] fantaisie, &c. &c.

Quincaillerie — Quincaillerie

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

Clous, pots, réchauds en fer

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[illegible]

Fournitures de bureaux — Fournitures de bureaux

Par D. E. MORPHY, Encanteur.

[illegible]

Vente à l'encan

PAR S. KERNER, Encanteur.

[illegible] Jefferson, [illegible]

[illegible]

—EGALEMENT—

[illegible]

Vin en caisses, Champagne, Liqueurs importées, Sherry &c. &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

VENDREDI [illegible]

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

Louis Mestier vs. la Compagnie du Grand Chemin de fer des Opelousas et Ambroise Lanfear.

CINQUIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de [illegible].

[illegible]

ALFRED SHAW, Shérif de la paroisse d'Orléans.

E. D. White vs. A. Raymond.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]. En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] Pierre Anatole [illegible] A. Raymond, [illegible].

[illegible]

ALFRED SHAW, Shérif de la paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Jean Lecerthe—No 1,921.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Marie Elliot a présenté une pétition à cette Cour, à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession de feu Jean Lecerthe, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent être concernés d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. MOREL, Député Greffier.

Succession de A. A. Mellueria—No. 20,612.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans — Attendu que Dame Eugénie Morphy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession de feu A. A. Mellueria, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux qui pourraient être concernés d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

A. MOREL, Député Greffier.

Succession de Gustave Mourna—No 17,841

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. MOREL, Député Greffier.